

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

NOVEMBRE 2021

**UN NOUVEAU
PROJET POUR
NOTRE ÉCOLE**



ÉDITO

Chères Ansouisiennes, chers Ansouisiens,

L'été dernier a de nouveau été marqué par une importante fréquentation touristique qui, s'il en était encore besoin, est venue nous rappeler la forte attractivité qu'exerce notre commune. Un cadre de vie que toute l'équipe municipale s'attache non seulement à préserver mais aussi à améliorer.

La rentrée scolaire et les vendanges sont désormais derrière nous, et l'une comme les autres se sont bien déroulées. Notre école accueille ainsi une petite centaine d'élèves, qui l'année prochaine devraient pouvoir profiter d'une cour de récréation entièrement rénovée et embellie. Avec l'aide du Parc du Luberon, Ansouis s'est en effet inscrit dans l'opération "Un coin de verdure pour la pluie", que nous vous détaillons dans les pages de ce numéro.

Si l'automne met la nature au repos, la saison est à l'inverse propice à la relance de tous nos projets. Nous les avons d'ailleurs récemment présentés à la sous-préfète d'Apt, Mme Hacques. Le futur parc paysager du Coignet a vu son permis d'aménager accordé : les financements sont obtenus et le lancement des marchés est maintenant en préparation.

Des travaux extrêmement importants vont également avoir lieu rue du Petit portail, pour remplacer intégralement la conduite d'eau potable. L'opération s'échelonnait jusqu'à fin décembre en tachant de créer le moins de désagrément possible aux riverains.

Enfin notre site internet s'apprête à faire peau neuve. Entreprises, indépendants, hébergeurs et autres commerces qui n'auraient encore pas encore été contactés et qui souhaitent y apparaître peuvent joindre Charlene Gastaldi au 04 90 09 83 79.

Notre principale contrariété, à vrai dire, concerne le pont du château dont le chantier n'a toujours pas commencé. Mais ce sont désormais les services de l'État, principalement la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), qui ont le dossier en main. À eux d'obliger le propriétaire à engager les travaux de rénovation qui permettront enfin de rétablir une circulation normale.

Très bel automne à toutes et à tous.

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansouis



AU SOMMAIRE

de ce numéro

ÉDITO	2
INFOS PRATIQUES <i>Vos principales démarches</i>	3
ACTUALITES COMMUNALES <i>Lutte contre le bruit et autres informations</i>	4
ÉCOLE <i>Un coin de verdure pour la pluie</i>	7
CONSEIL MUNICIPAL <i>Ce qui a été débattu et décidé ces derniers mois ...</i>	8

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansouis
Place St-Elzéar 84240 Ansouis
04 90 09 83 79
ansouisien@ansouis.fr
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Responsable rédaction : Didier Bouard
Commission communication : Christian Gros et Isabelle Marincola
Crédits photos : Didier Bouard (dont couverture),
Franck Tourniaire, Gian Luigi Fiorini et D.R.

Impression et conception graphique :
Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

INFOS PRATIQUES

ACCUEIL EN MAIRIE

Horaires du secrétariat :

Tous les jours : 09:00–12:00

Lundi et mercredi : 13:00–17:00

Pour nous joindre :

Tél. 04 90 09 83 79 / Fax 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr / www.ansouis.fr

Depuis 2017, la mairie ne traite plus vos demandes de titres d'identité, permis de conduire et autres cartes grises. Les procédures sont décrites ci-après. En cas de difficulté, n'hésitez toutefois pas à nous demander de l'aide.

TITRES D'IDENTITÉ

Les démarches pour l'obtention d'une carte nationale d'identité comme d'un passeport s'effectuent sur la commune de Pertuis, **uniquement sur rendez-vous avec des dossiers complets**. Comptez un à deux mois d'attente, sachant qu'il **n'est plus établi de carte d'identité en urgence** ! Les étudiants ayant besoin de renouveler la leur doivent anticiper l'approche des examens.

Toutes les informations figurent sur le site internet www.ville-pertuis.fr

Rubrique La mairie à votre service → Démarche en ligne → État civil - titres d'identité.

Choisissez la formule appropriée à votre demande : vous y trouverez la liste des pièces à fournir. La prise de rendez-vous se fait également en ligne.

Vous devez également remplir une pré-demande sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

PERMIS DE CONDUIRE

Pour toutes vos démarches, un seul site internet : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les demandes de relevé d'information intégral et/ou de code confidentiel pour accéder à votre espace Télépoints sont à adresser par courrier à la préfecture, accompagnées de la copie recto-verso du permis de conduire et d'un justificatif d'identité.

La délivrance d'un permis de conduire international nécessite quant à elle une demande par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de Loire Atlantique / CERT EPE-PCI
6 Quai Ceineray – BP 33 515
44 035 Nantes Cedex 01

Pour tout renseignement complémentaire :
0811 100 992 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi 07:45–20:00 et le samedi 08:00–17:00.

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

Les déclarations de cession, duplicatas de carte grise et changements d'adresse ou de titulaire ne se font plus en préfecture. Toute demande doit désormais faire l'objet d'une téléprocédure sur le site internet de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>

S'agissant des déclarations de cession, elles sont à remplir en 2 exemplaires. **Le vendeur doit déclarer en ligne la cession de son véhicule dans les 15 jours**. S'il ne le fait pas, le nouveau propriétaire ne pourra pas mettre la carte grise à son nom. Lors de la déclaration en ligne, le vendeur obtient un code de cession valable 15 jours, **à remettre impérativement à l'acquéreur** avec, comme auparavant, la carte grise barrée, datée et signée. L'acquéreur dispose d'**un délai d'un mois** pour immatriculer le véhicule à son nom et faire usage du code de cession remis par le vendeur.

Les usagers peuvent également s'adresser aux professionnels de l'automobile habilités pour les demandes d'immatriculation. La liste de ces professionnels est consultable sur le site de l'ANTS.

Pour tout renseignement complémentaire : 0811 105 716 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi 07:45–20:00 et le samedi 08:00–17:00.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et jeunes filles ayant eu 16 ans entre le 1er avril et le 30 septembre doivent venir se faire recenser en mairie (ou se faire représenter par l'un de leurs parents), munis du livret de famille et de leur carte nationale d'identité.

DECHETTERIE ET ENCOMBRANTS

La déchetterie de la Tour-d'Aigues est ouverte aux titulaires d'une carte magnétique. Pour l'obtenir, rendez-vous en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile : elle vous sera remise sous 8 jours.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :
8:00–11:45 et 14:00–17:20 tous les jours de la semaine sauf le jeudi (8:00–11:45) et le dimanche (9:00–11:45)

Un service gratuit d'enlèvement des encombrants, baptisé « Collecte des monstres » est par ailleurs assuré tous les jeudis matins après inscription au 04 90 07 48 12 (9:00–12:00 et 14:00–17:00). Attention : ce service n'emporte que les objets trop volumineux pour rentrer dans une voiture de tourisme ! Sont refusés les pneus, plaques amiantées, déchets végétaux, déblais, gravats, épaves de véhicules et déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels. **Les encombrants ne doivent pas être déposés sur le lieu d'enlèvement convenu avant la veille au soir.**

ACTUALITÉS



LE BRUIT, UNE VRAIE POLLUTION

Les plaintes pour bruit de voisinage se sont multipliées cet été. L'occasion de rappeler que les nuisances sonores sont strictement réglementées, et donc passibles d'amendes dressées par la gendarmerie.

Non, il n'est pas permis de bricoler à longueur de journée ! L'arrêté préfectoral n°SI 2004-08-04-210-DDASS est sans ambiguïté sur ce point : tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage – tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques – ne peuvent être effectués que de 08:30 à 12:00 et de 14:00 à 19:30 du lundi au samedi inclus, ou de 10:00 à 12:00 les dimanches et jours fériés. Ces horaires s'appliquent également aux réglages de moteurs effectués à l'intérieur des propriétés. Même les travaux bruyants menés par des professionnels sur la voie publique ainsi que sur les chantiers proches des habitations doivent être interrompus de 20:00 à 07:00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

De façon générale, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. Ainsi les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Pas question de laisser un chien aboyer de façon répétée ou intempestive. Pas plus qu'il n'est permis de danser sur sa terrasse jusqu'au bout de la nuit ! La réglementation précise que les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant desdits locaux. Sont particulièrement visés ceux provenant d'appareils

de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant du comportement des occupants, de pratiques ou d'activités inadaptées. Un jardin ou une piscine n'étant pas une boîte de nuit, elle-même soumise à des normes strictes, vous savez quel comportement adopter l'année prochaine si vous ne voulez pas voir les gendarmes débarquer et interrompre la fête. Une telle infraction étant punie d'une contravention de 3ème classe.



Des plantations également encadrées

Susceptibles de générer des conflits de voisinage, les plantations sont elles aussi soumises à des règles strictes. Les végétaux dits « de basses tiges », ne dépassant pas 2 m de hauteur, doivent respecter une distance minimale de 0.50 m de la limite de propriété. Cette distance est portée à 2 m pour les arbres dits de « haute tige », destinés à dépasser 2 m de hauteur. Les mesures se prennent à partir du milieu du tronc, et du niveau du sol jusqu'à la pointe du végétal concerné

AU REVOIR MONIQUE

Départ à la retraite, arrivée d'une nouvelle institutrice, travaux d'été et rentrée scolaire : ça bouge à l'école d'Ansouis !

C'est dans la cour, sous l'ombre des platanes et au chant des cigales, que Monique Fabre a fait cet été ses adieux aux Ansouisiens. Titularisée sur ce poste en 1997, elle fut tout d'abord en charge du Cours moyen puis ultérieurement du Cours élémentaire. Soit plus de vingt ans d'enseignement dans notre petite école rurale !

Après une fin de carrière perturbée par l'épidémie de Covid-19, Mme Fabre a retrouvé une dernière fois ses élèves en ce jour de juillet. C'est en petit comité, protocole sanitaire oblige, que son départ à la retraite a été célébré. Sylvie Philippoteaux, à la fois maîtresse et ancienne mère d'élèves, a évoqué la carrière de sa collègue : les sorties scolaires au Loubatas, les séances de natation à la piscine de Pertuis, la surveillance des récréations, la rédaction des projets... M. le maire a, de son côté, remercié Mme Fabre pour son implication auprès des enfants avant de lui remettre en cadeau, au nom de la commune, une vaste jarre et un splendide bougainvillée. Par ailleurs, parents d'élèves, enseignants et personnel de l'école ont comblé de présents la jeune retraitée qui désormais coulera des jours heureux auprès des siens, du côté d'Aubagne.

Monique Fabre a été remplacée dès la rentrée de septembre par Mme Charlotte Millet, précédemment en poste à La Tour-d'Aigues. La nouvelle maîtresse a pu découvrir une école toute pimpante après les travaux réalisés cet été, notamment par Eric Perez qui a poncé et repeint tous les bureaux de sa classe, installé un nouveau tableau, fabriqué une estrade puis poncé et repeint tous les bancs et la cabane dans la cour. Un gros travail pour lequel les enseignants ont fait part de leurs remerciements.

95 enfants ont fait leur rentrée le 21 septembre dernier à Ansouis. Pas moins de 84 d'entre eux ont partagé un repas ce même jour à la cantine. Cantine qui, rappelons-le, cuisine tous les menus sur place avec un maximum de produits locaux. La garderie, elle, accueille chaque matin une quarantaine d'élèves. Un beau dynamisme qui prouve qu'Ansouis est un village où il fait bon vivre.



L'AVENIR EST DANS NOS POUBELLES

Pour anticiper une directive européenne – qui prévoit notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets dès 2024 – Cotelub a d'ores et déjà mené des campagnes de caractérisation des déchets. Il s'agissait de scruter à la loupe la composition de nos poubelles en 6 temps et sur 6 zones distinctes du territoire intercommunal : centre-village, zone économique et zone pavillonnaire. Les sacs-poubelles ont ainsi été ouverts, déballés, pesés et triés jusqu'à obtenir un échantillon statistiquement représentatif. Cette étude n'est pas complètement terminée mais amène à un premier constat édifiant : sur les 7 800 tonnes d'ordures ménagères collectées localement chaque année, à peine 15 % sont vraiment résiduelles, autrement dit sans solution de tri ou de valorisation. Les 85% restants ont donc une filière de tri possible ! Une meilleure gestion des déchets va de pair avec une réduction de leur impact environnemental. Les ordures ménagères vont coûter de plus en plus cher à la collectivité, qui va avoir intérêt à en détourner

un maximum du centre de valorisation de Vedène où elles sont majoritairement envoyées à ce jour. Ce qui implique une circulation intensive de camions. Il est donc nécessaire de réduire la production d'ordures en amont, en incitant par exemple à composter à domicile ses biodéchets.



RENOVATION ÉNERGÉTIQUE : FAITES-VOUS CONSEILLER

Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), Cotelub a signé, en mai dernier, une convention avec le Parc du Luberon et l'Agence locale de transition énergétique (ALTE). Son but : mettre en œuvre des actions d'information



et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés. Les propriétaires pourront ainsi obtenir des conseils et de l'aide pour monter un dossier afin d'obtenir des financements. Ce service, gratuit, vise des rénovations performantes plutôt globales. La rénovation peut ainsi concerner l'isolation mais aussi le mode de chauffage, par exemple.

Pour prendre rendez-vous avec l'un des conseillers de l'ALTE : 04 90 74 09 18 (lundi et mercredi, 09:30-12:30 et 13:30-16:30) ou sur <https://alte-provence.org/>

L'ASA EN PLEINE FORME

L'activité de l'Association sportive ansouisienne (ASA) a repris à la rentrée de septembre. Avec à son programme des cours de pilates (lundi à 10:00 et à 18:30), de gym adaptée aux séniors (mardi à 10:00), de qi gong (mercredi à 11:00) et de yoga (mardi à 18:30). Après un an et demi de confinements et de périodes compliquées, il est grand temps de se remettre à



bouger, à prendre soin de son corps. D'autant qu'il est bien connu que l'activité physique contribue à renforcer les défenses naturelles.

L'ASA peut vous accompagner quels que soient votre âge et votre condition physique. Attention néanmoins, l'association obéit à la loi et vous devez avoir un pass sanitaire. Pour accéder aux salles de sport, toute personne âgée de plus de 12 ans doit ainsi présenter :

- soit la preuve d'une vaccination complète,
- soit un test négatif RT-PCR ou antigénique (dont autotest sous la supervision d'un professionnel) de moins de 72h,
- soit la preuve d'un rétablissement de contamination à la Covid-19, de plus de 12 jours et de moins de 6 mois.

Que ceci ne vous arrête pas ! Votre santé est un bien précieux et l'activité physique vous permet de garder une belle et bonne forme.

Pour vous inscrire, prenez contact par mail à l'adresse 84240asa@gmail.com ou bien téléphonez au 06 15 43 44 46 (Françoise) ou au 06 79 70 96 82 (Thierry).

CLICK EN COTELUB : FAITES-VOUS LIVRER

Vous connaissez forcément le site www.clickencotelub.fr, qui rassemble un large choix de produits 100 % locaux proposés par plus de 40 producteurs et commerçants du territoire. Et bien sachez que vous pouvez désormais être livré à domicile, sur votre lieu de travail ou à toute adresse de votre choix pourvue que celle-ci soit située sur le secteur de Cotelub ou de Pertuis ! Ce service, en phase d'expérimentation depuis début octobre jusqu'à fin décembre, ne vous coûtera dans un premier temps que 3,50 € au lieu de 7 €.



ÉTAT CIVIL

Naissances

- Tessa LOPEZ le 27 mai
- Jeanne GARCIA BONNEVILLE le 6 Juillet
- Lucas MOULINAS le 14 septembre

Mariages

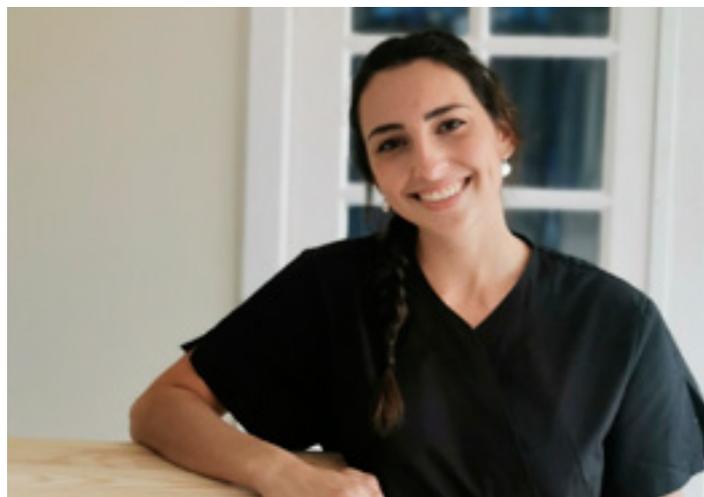
- Charlyne VITABILE et Clément BOREL le 3 Juillet
- Rachel PLIANTHOS et Jean GOMEZ le 15 Juillet
- Sandra PELLEGRINO et Mickaël CONSOLIN le 6 août
- Peggy SERGENT et Jean TORRES le 7 août

Décès

- Muriel SATORY le 11 juillet
- Gérard BLOT le 11 Juillet
- Michel MILLET le 26 juillet
- Yvone LENARD ROWE le 5 septembre
- Paulette VINCENTI le 6 septembre
- Paul OLIVA le 13 septembre
- Céline PARLANTI le 19 octobre

UN INSTITUT DE BEAUTE À ANSOUIS

Tout récemment installé au cœur du village, découvrez l'Ansouisienne, l'institut confidentiel où Anaïs Gamba a pour promesse d'effacer par ses mains, le stress et les tracas du quotidien. Un endroit hors du temps entre colline et art, où passion, nature et origine s'entremêlent pour vous offrir le meilleur de ce dont vous avez besoin.



L'Ansouisienne, soins de beauté et massages, 57 rue du Vieux Moulin, est ouvert tous les jours 09:00–19:00 uniquement sur rendez-vous au 06 29 49 25 80 (@lansouisienne sur les réseaux sociaux).

POUR NE RIEN LOUPER DE L'ACTUALITÉ COMMUNALE

Toujours pas connecté à PanneauPocket ? Si vous ne l'avez pas déjà fait, téléchargez cette application gratuite sur votre smartphone. Vous recevrez alors, de façon parfaitement anonyme, toutes les informations mises en ligne par la mairie : loisirs, arrêtés municipaux et préfectoraux, alertes... Restez connectés avec Ansouis !



PROJET

DESIMPERMEABILISATION ET REVEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE

Mieux gérer les eaux pluviales tout en améliorant le confort des enfants, notamment à l'approche de l'été, tel est l'objectif de l'opération « Un coin de verdure pour la pluie ». De quoi lutter efficacement contre les premiers effets perceptibles du dérèglement climatique.

C'est une réalité que plus personne ne peut contester : nous allons être confrontés ces prochaines années à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents. Du fait de son climat particulier, aux influences à la fois méditerranéennes et montagnardes, le secteur géographique du Sud Luberon s'annonce même particulièrement vulnérable. Les petites précipitations y seront plus rares (jusqu'à - 45 % en saison estivale dans le pire des scénarios d'ici 2050) mais les épisodes de très fortes pluies seront à la fois plus intenses et plus fréquents (multipliés par 2, particulièrement en hiver). Quant aux périodes de canicule, elles seront à la fois plus sévères et plus longues (de 4 à 20 fois plus nombreuses qu'aujourd'hui).

Lorsque l'eau de pluie ne s'infiltré plus là où elle tombe, elle ruisselle, emporte diverses pollutions et finit par venir saturer les réseaux d'évacuation voire même d'assainissement. D'où l'importance de mieux gérer son écoulement et, en milieu urbanisé, de replanter certaines surfaces goudronnées pour y apporter de l'ombrage et réduire ainsi la température de l'air. Une cour d'école présente ainsi une surface imperméable inutilement importante, en quelque sorte déconnectée de la nature. Fort de ce constat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a engagé, en partenariat avec le Parc du Luberon, un programme de désimpermeabilisation et de revégétalisation de ces espaces auquel la municipalité d'Ansouis s'est immédiatement intéressée.

La cour de notre école communale présente une surface de 1 312 m² qui, associée aux 913 m² de surface bâtie, atteint actuellement un taux d'imperméabilité de 99 % (!). Aux beaux jours, du fait de son exposition plein sud et de l'absorption de l'énergie solaire par le goudron et les matériaux de construction environnants, elle représente également un îlot de chaleur de 3 à 4 degrés supérieurs à la température ambiante. Température dont les maximales pourraient encore grimper de 1,5 à 6,2°C à l'avenir, rendant les conditions d'apprentissage des élèves de plus en plus pénibles...

L'enjeu est donc fort, comme l'a souligné le cabinet cabinet Ophrys-Cereg dans l'étude pré-opérationnelle qu'il est venu réaliser sur place. Un préalable indispensable à l'établissement d'un projet étayé et chiffré, qui vient d'être présenté début octobre au

concours de l'Agence de l'eau. Car il s'agit bien d'un concours destiné à partager au mieux le budget dont elle dispose. À Ansouis, l'opération se chiffre à 213 391,04 € HT. Elle pourrait être prise en charge à hauteur de 68,95% par l'Agence (soit 147 133,72 €) et 11,05% par l'État (23 579,11 €). La commune prenant à sa charge les 20 % restants (42 678,21 €).

Désimpermeabilisation ne signifie pas terre battue et enfants maculés de boue à la première averse ! Des 3 scénarios échafaudés par le cabinet Ophrys-Cereg, celui retenu laisse la part belle à un revêtement drainant, capable de laisser s'écouler l'eau depuis la surface vers le terrain naturel situé juste en dessous. Parfait pour éviter les flaques dans les zones de passage et de jeu non végétalisés. De nouvelles plantations, il en est également prévu en sus des 3 majestueux platanes qui occupent déjà la cour actuelle. Ils constituent d'ailleurs l'un de ses plus beaux atouts, bien que leur ombrage ne suffise pas à combler la sensation de chaleur en été. D'autres arbres viendront donc les aider dans cette tâche, de même que des pergolas végétalisées placées en surplomb des principales ouvertures des bâtiments. Table, assises et rondins de bois, de même que des petites zones enherbées, de graviers et de terre viendront compléter cet ensemble harmonieux où il fera bon jouer et apprendre.

Ce beau projet deviendra-t-il réalité ? Le résultat du concours sera communiqué en fin d'année : croisons les doigts.

Les beaux platanes de l'actuelle cour seront mis en valeur par des habillages non plus en béton mais en bois.



CONSEIL MUNICIPAL

Ce qu'il faut principalement retenir des derniers conseils municipaux. Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site www.ansouis.fr à la rubrique Documents.

- REUNION DU 24 JUIN -

Urbanisme

Christophe Beauvois – Chemin de la Tinette – Construction d'un garage et d'une pièce en R+1 – Permis accordé le 15/06

Emplois saisonniers

Afin de conserver au village un aspect le plus agréable possible durant la période estivale, un agent supplémentaire est recruté pour l'entretien des espaces publics. Ce contrat court sur juillet, août et septembre à raison de 28 h par semaine. Par ailleurs, compte tenu des besoins au service administratif pendant la période des congés, un autre poste de 35 h par semaine est créé du mois d'août jusqu'à mi-septembre.

Parc paysager du Coignet

Ce projet d'aménagement lancé début 2020 a avancé et évolué. Certains éléments ayant été rajoutés (buvette, toilettes sèches), le plan de financement est désormais le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achat terrain	142 581,89 €	Subvention achat terrain	38 162,00 €
Maitrise d'œuvre	39 500 €	Subvention DETR	53 760,00 €
Travaux	236 910 €	Subvention CDST 2020	53 760,00 €
		Crédit Moyen Terme	139 000,00 €
		Autofinancement	134 309,89 €
Total dépenses	418 991,89 € HT	Total recettes	418 991,89 € HT

Toutes les subventions sollicitées, soit 107 520 €, ont été notifiées mais ne seront versées qu'à l'issue des travaux. Un « crédit relais subventions » est donc contracté auprès du Crédit Agricole pour une durée de 24 mois, au taux d'intérêt fixe de 0,65 %. Afin d'équilibrer l'opération, un second prêt à moyen terme amortissable de 139 000 € est également contracté, toujours auprès du Crédit Agricole. D'une durée de 20 ans, son taux d'intérêt fixe est de 1,04 %.

Des subventions européennes pourront ensuite être sollicitées par l'association qui participera au projet pour la réalisation du verger conservatoire, au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER). L'eau du canal de Provence devrait être acheminée jusqu'au parc pour le début des plantations, en octobre 2022. Les terrassements seront alors réalisés.

Parking du Coignet, suite

Son aménagement va se poursuivre par l'installation de divers équipements. D'abord un bloc de 2 sanitaires autonettoyants qui sera positionné sous l'escalier : plusieurs fabricants ont été consultés. Ensuite la réalisation d'un mur de soutènement et l'installation d'un ascenseur, qui

permettra d'accéder commodément à la place St-Elzéar. Celui-ci devrait normalement être mis en place d'ici la fin d'année 2022.



Le projet global bénéficie d'une aide de l'État de 424 270 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2018. A ce jour, au regard des travaux à réaliser, une avance sur subvention de 30 %, soit 127 281 €, a déjà été versée. Un prêt « relais subventions » d'un montant égal au reste à percevoir, soit 296 989 €, est contracté auprès du Crédit Agricole pour une durée de 24 mois, au taux d'intérêt fixe de 0,65 %. Pour équilibrer l'opération, un second prêt à moyen terme amortissable de 85 000 € est également contracté auprès du même établissement. Durée de 20 ans, taux d'intérêt fixe de 1,04 %.

Droit de chasse

Le bail de location de droit de chasse sur les terrains communaux, signé pour 5 ans avec la société de chasse La Fauvette, a expiré le 30 septembre 2020. La situation est régularisée par une nouvelle convention à compter du 1er octobre 2020. Le tarif est fixé à 8 € par an.

Agrandissement de parking

Afin de rééquilibrer le stationnement du village, il est envisagé un agrandissement du parking de la rue de France, sur lequel se situe le central téléphonique. Pour élaborer ce projet d'aménagement, il est nécessaire d'acquérir tout ou partie des terrains jouxtant le site, à savoir les parcelles E85 (154m²), E86 (380 m²) et E87 (54m²) appartenant à Mme Gaultier de la Ferrière. Un plan altimétrique doit être réalisé et la valeur de ces biens estimée. Le conseil autorise M. le maire à engager des négociations avec la propriétaire.

Points divers

L'installation sur le parking du Coignet de bornes de recharge pour véhicules électriques est à l'étude. Un organisme

départemental a présenté une solution non subventionnée. D'autres sociétés fournissent ce matériel sans financement communal et seraient prêtes au versement d'une redevance pour occupation du domaine public. Une borne de recharge serait ensuite installée rue de France, puis une autre place de la Vieille fontaine. Les projets seront présentés au conseil quand le dossier sera avancé.

Un taxi a fait une demande d'exploitation sur la commune. Un panneau signalisant l'emplacement sera installé à sa charge. Il s'acquittera par ailleurs d'une redevance de l'ordre de 200 à 250 € par an.

Plusieurs problèmes de tailles d'arbres et d'accumulation de végétaux ont été évoqués.

Élus et employés municipaux ont été sensibilisés à la gestion de l'eau lors d'une formation organisée par le Parc du Luberon le 23 juin au foyer rural. Le service technique va s'équiper d'une cuve de 500 l avec contrôle de quantités, pour arroser sans avoir à utiliser le 4x4 du CCFF. L'arrosage doit s'effectuer tôt le matin. Le problème des fontaines taries a aussi été évoqué. Leurs conduites sont effondrées et un travail va être engagé pour mailler à nouveau les sources. Avec l'aide du Parc, une réflexion sur les possibles économies

d'eau sera par ailleurs menée sur la commune.

La déclaration préalable pour l'aménagement du parc du Coignet est en cours d'instruction au service urbanisme. Le service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) va émettre un avis favorable.

Une réunion concernant le projet « Un coin de verdure pour la pluie » va être organisée le 25 juin dans la cour de l'école, en présence de M. le maire, d'élus, de parents d'élèves et des enseignants. Deux ou trois scénarios seront présentés.

Le dossier Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été remis à Cotelub. Des tableaux récapitulatifs seront transmis à la commune, qui les vérifiera et les actualisera au fil du temps. A ce jour, 3 thèmes restent à aborder : service technique, accueil et élections.

Présidente de la Société publique locale et vice-présidente de Cotelub, Mme Garcin va organiser des groupes de travail sur la petite-enfance et la jeunesse.

Une commission urbanisme sera prochainement organisée afin de faire le point sur l'avancement des divers projets en cours.

- REUNION DU 29 JUILLET -

Urbanisme

Bernard Gillon – Chemin des Closos – Clôture et portail – Déclaration préalable du 08/07
Mairie d'Ansouis – Quartier Coignet – Aménagement d'un parc public paysager – Déclaration préalable du 29/07

Contrat aidé

Un Contrat unique d'insertion (CUI), 20 h hebdomadaires financées à 45 % par l'État, court depuis mai 2019 au service technique. Il est une nouvelle fois prolongé pour une



période de 6 mois jusqu'au 31 janvier 2022. La mission reste inchangée : nettoyage, balayage des voies et des espaces publics, espaces verts, surveillance de la propreté du village, vidage des poubelles, manutention de matériel.

Intervention musicale

La municipalité renouvelle la convention avec le Conservatoire de musique de Pertuis, du Luberon et val de Durance pour des interventions d'éveil musical au sein de l'école primaire d'Ansouis. Celles-ci sont conduites par des musiciens diplômés qui viennent avec le matériel nécessaire, l'encadrement des enfants restant à la charge des enseignants. Le forfait est de 1 900 € pour une année scolaire, déplacements compris. Les membres du conseil regrettent cependant que les élèves de maternelle n'aient pas droit à cette activité.

Bail locatif

Propriétaire de petites caves ou d'anciens locaux à poubelles

dans le village, la municipalité est régulièrement sollicitée par des habitants souhaitant les utiliser pour du stockage. Un locataire ayant mis fin à son bail, un petit local d'environ 1,50m², situé rue de France, est mis à disposition de M. et Mme Alemany moyennant un loyer mensuel de 12,50 €, soit 150 €/an payable d'avance.

Groupement de commandes

La communauté de communes propose à ses membres d'adhérer à un groupement de commandes pour les vérifications périodiques d'installations (incendie, électricité...), la fourniture et la maintenance des bornes incendie, des défibrillateurs... Cette démarche vise à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics, en permettant éventuellement de réaliser des économies d'échelle. Cotelub sera le coordonnateur de ce groupement, les communes étant uniquement chargées de participer à la définition technique des prestations et fournitures, de signer leurs marchés et d'en assurer l'exécution. L'adhésion n'implique pas l'obligation de participer à tous les marchés proposés, aussi le conseil vote-t-il la signature d'une convention constitutive du groupement pour une durée de 5 ans à compter du 1er octobre.

Association des maires de France

L'Association des maires de Vaucluse travaille en concertation étroite entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leurs rapports avec les pouvoirs publics, leurs employés et leur population. Elle promeut également la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes, et facilite à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation. Enfin elle assure leur protection matérielle et morale, notamment devant les tribunaux, et crée des liens de solidarité et d'amitié entre tous les maires de Vaucluse. Pour toutes ces raisons, Ansouis renouvelle son adhésion à cette association, qui entraîne ipso facto l'adhésion à l'association nationale (AMF) pour la somme globale de 250,16 €.

Subvention exceptionnelle

Sollicitée par sa présidente, Mme Perrot, la municipalité accorde une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association Les Grands concerts miniatures, dont le festival de musique de chambre se tiendra à Ansouis du 12 au 15 août. Un trio de musiciennes de l'opéra de Marseille proposera 2 concerts par jour. Cette manifestation avait été très appréciée l'an passé.

Aide sociale

Dans l'attente de la mise en place d'une aide financière, une personne en très grande difficulté a sollicité la commune pour qu'elle prenne provisoirement en charge la rémunération d'une aide-ménagère. Ce service indispensable d'aide à domicile est de 2 fois 2 h par semaine, au taux horaire de 24,25 € (soit 97 €/semaine). Au titre de l'aide sociale (article 6713 « Secours et dot »), la commune règlera directement les factures à venir, pendant une durée maximale de 3 mois, à la société AMICAL (Avignon).

Points divers

Mme Brunet a informé la mairie de sa volonté de se séparer de son immeuble situé place des Hôtes. Elle autorise la commune à faire visiter et estimer ce bien. Un projet de rachat sera présenté lors d'un prochain conseil.

La première tranche des travaux d'aménagement de la Bonde a été inaugurée en présence de M. le préfet de Vaucluse, qui s'est montré très satisfait. Cette réalisation a par ailleurs été récompensée dans le cadre de l'édition 2021 des Victoires de l'investissement local. Ce prix récompense l'exemplarité du projet en matière de transition écologique, service aux citoyens, et valeur économique sur le territoire. Cotelub a procédé à de nombreuses acquisitions foncières, indispensables pour la poursuite de cet aménagement qui constitue l'aboutissement de 20 ans de travail.

La commission qualité des Plus beaux villages de France a ré-expertisé 21 villages, dont aucun n'a été déclassé. Celui de Cordes-sur-Ciel (Tarn) a été réintégré.

Le 25 juin, comme tous les ans, M. le maire a offert des dictionnaires aux élèves qui quittent l'école et partent au collège.

La garderie d'été a accueilli dans les locaux de l'école une moyenne de 35 enfants par jour.

Rencontre le 28 juillet avec le Syndicat d'électrification vauclusien (SEV), en présence du bureau d'études qui réalise un diagnostic de l'ensemble de l'installation d'éclairage public communal. Son rapport identifiera les points à améliorer et

proposera la mise en place de lampes plus économiques, plus agréables à l'œil et plus durables. Ansouis devrait obtenir des subventions sur un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public.

Ont été signés deux avenants à la Société publique locale Durance Pays d'Aigues pour y accueillir la crèche de la Tour-d'Aigues et y intégrer le Relais assistantes maternelles. Le prochain conseil communautaire devrait approuver l'entrée de la crèche de La Bastide-des-Jourdan. Seule celle de Cucuron n'est pas encore dans la SPL.

Le projet de territoire 2020-2050 et le schéma de développement touristique de Cotelub seront présentés à l'ensemble des conseillers municipaux cet automne.

Tous les propriétaires des parcelles forestières groupées qui intéressent la commune ont été identifiés. Ils seront contactés à partir de la rentrée.

Les tenues pour les membres du Comité communal feux de forêts (CCFF) ont été renouvelées. Le CCFF a dû intervenir sur la commune de Vauignes.

Le dossier de l'irrigation agricole peine à avancer en raison des difficultés à contacter la Société du Canal de Provence.

L'engrais vert semé à l'automne dernier sur le parc du Coignet a été moissonné pour éviter tout départ de feu. Une quantité importante de semences est restée au sol pour l'an prochain. Toute trace de produit phytosanitaire a ainsi été éliminée ainsi que les adventices. Cet engrais vert a toutefois souffert du manque d'eau et de la chaleur au printemps, aussi n'a-t-il pas été aussi fleuri qu'escompté. La semence récoltée, 3 tonnes, sera revendue par la commune.

Les gourdes distribuées gratuitement aux collégiens d'Ansouis ont connu un grand succès.



- REUNION DU 21 SEPTEMBRE -

Urbanisme

Hélène Martin – Quartier Pierrefeu – Construction d'une maison – Prorogation de permis accordée le 14/07
Jean-François Lemens – Rue du Grand four – Changement d'affectation d'une pièce et remplacement de menuiseries – Déclaration préalable du 21/09
Christian Ferrando – Chemin du Praderet – Pose d'une véranda – Déclaration préalable du 21/09

Nouvelle nomenclature

Au 1er janvier 2022, la commune appliquera la nomenclature budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la M14. Ce nouveau référentiel présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales, auxquelles il étend les règles budgétaires assouplies dont

bénéficient déjà les régions. Il offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Exonération limitée

À l'occasion de la réforme supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales, une mesure d'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les constructions neuves à usage d'habitation a été réintroduite au 1er janvier 2021. Jusqu'à son entrée en vigueur, les communes pouvaient supprimer cette exonération pour l'ensemble des logements nouvellement construits, ou uniquement pour ceux ne faisant pas l'objet de prêts aidés de l'État. Désormais les collectivités ne peuvent plus supprimer cette exonération en totalité, mais seulement la limiter de 40 % à 90 % de la base imposable pour tous les locaux d'habitation neufs ou uniquement pour ceux qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés.

Après délibération, Ansouis opte pour une exonération de 40 % qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022 pour les habitations achevées en 2021.

Colis de Noël

Le conseil prévoyait d'organiser un goûter ou un repas de fin d'année pour les anciens, mais ce ne sera pas possible. En attendant l'organisation d'une animation festive l'an prochain, le montant alloué par la commune pour le colis de Noël est porté à 30 € pour une personne seule et 45 € pour un couple.

Dispositif de signalement

Les employeurs publics doivent mettre en place « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ». Une convention est signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse (CDG84) afin qu'il assure cette mission. Tout acte de cet ordre communiqué par un agent municipal sera complété par une plainte déposée à la gendarmerie.

Renouvellement de contrat

Suite à la consultation concurrentielle avec négociation lancée par le CDG 84, Ansouis renouvelle son contrat avec le groupement Sofaxis/CNP Assurances. Ce contrat d'assurance couvre les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse.

Règlement local de publicité

Lancé fin 2019, le projet de révision du règlement local de publicité (RLP) a été arrêté et approuvé. Il permet d'adapter la réglementation aux particularités paysagères et aux évolutions économiques du territoire, son objectif étant de renforcer la qualité de notre cadre de vie au regard du nombre croissant de dispositifs d'affichage publicitaire (publicités, préenseignes et enseignes).

Cette révision du RLP répond à une demande des services de l'État. Des négociations ont cependant abouti à un accord sur la signalisation des restaurants situés hors agglomération. Alors que toute publicité était interdite, il a été convenu que les panneaux seraient « tolérés » si le commerce est isolé. Par ailleurs, les « grands » panneaux des caves coopératives vont de nouveau être autorisés. Même si Ansouis est une commune où peu de débordements sont constatés, l'ensemble de la signalétique devra être mise en conformité en 2022. Tous les commerçants seront informés individuellement. Les affichages éphémères (cirques, événements associatifs...), eux, nécessitent une autorisation municipale avec l'engagement de décrocher 3 jours maximum après la fin de la manifestation.

Révision allégée du PLU

Une procédure avait été engagée fin 2019 pour permettre à une activité de ferronnerie existante de pouvoir se développer quartier Pierrefeu, sur un terrain actuellement classé en zone Agricole. Au terme de l'enquête publique qui s'est tenue en juin et juillet de cette année, les conclusions du commissaire enquêteur donnent un avis favorable sans réserve à la création d'un Secteur de taille et capacité d'accueil limités (STECAL).

Cours d'école

Approbation du plan de financement et demande de subventions pour l'opération "Un coin de verdure pour la

pluie" (Voir notre article en page 7).

Site internet

La refonte du site Ansouis.fr est engagée. Après consultation de plusieurs prestataires, le marché est attribué à la Sarl Macymed.

Rencontre avec la sous-préfète

Une réunion s'est tenue le 17 septembre avec Mme Hacques, sous-préfète d'Apt, et M. Charnaud, son directeur de cabinet. De nombreux projets leur ont été présentés par M. le maire : désimperméabilisation de la cour d'école, aménagement du parc public paysager du Coignet, poursuite des travaux du parking, réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'une salle de spectacles et d'une halle de marché couverte, réalisation de 3 nouvelles calades, restauration du mobilier et des peintures de l'église St-Martin, avancement du dossier du futur quartier du Colombier, acquisition d'un commerce place des Hôtes, création de lots à bâtir à proximité du cimetière, réhabilitation d'un logement social dans l'ancien hospice Sarlin et enfin agrandissement du parking Côte de France.

Points divers

Afin d'améliorer le débit internet en mairie, l'installation de la fibre s'impose comme une nécessité.

Une rencontre avec les bénévoles du Comité communal des feux de forêt (CCFF) va être organisée en cette fin de saison. Tous les membres du conseil y seront invités.

Des demandes d'installation d'un salon de coiffure ambulancier et d'un boucher itinérant ont été reçues. Une rencontre sera organisée pour définir les jours de présence et les conditions.

La nouvelle charte du Parc du Luberon pour les années 2024 à 2039 est en cours d'écriture. Le Parc va par ailleurs procéder à la réélection de son président.

Le marché de travaux pour réparer les dégâts d'orage du 1er décembre 2019 a été finalisé. Il se monte à 140 000 € et des subventions ont d'ores et déjà été obtenues. Un autre marché d'entretien de voirie, d'environ 40 000 €, est en cours d'élaboration.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques au hameau de la Platane se terminent, mais il faut à présent se rapprocher des opérateurs de la fibre pour exiger qu'ils enterrent également leurs propres lignes. Ces mêmes opérateurs installent des boîtiers de raccordement en plastique partout dans le village : disgracieux, ils ne répondent pas aux critères exigés pour les Plus beaux villages de France.

La commission qualité des Plus beaux villages de France s'est réunie début septembre à Saint Côme-d'Olt (Aveyron). Sur 12 villages classés ré-expertisés, 1 est en déclassement potentiel, 2 sont reconduits sans réserves et 9 avec réserves. À noter que le président de l'association est venu incognito à Ansouis, qu'il a trouvé magnifique. Attention cependant à la multiplication des gouttières en PVC !

Le nouveau commandant de la gendarmerie de Pertuis est un militaire de 26 ans issu de Sciences Po, lauréat de l'école de gendarmerie de Melun et originaire de l'Est. Il est confronté à une recrudescence des cambriolages dans les villages de Grambois, la Tour-d'Aigues et Mirabeau.

Toutes les associations de la commune ont été reçues pour signer les conventions d'utilisation de la salle du Coignet ou du foyer rural.

MOMENTS FORTS



Deux images apparemment banales, mais qui ne le sont pas tant que ça après plusieurs mois de pandémie et de confinements successifs. Deux symboles d'une liberté enfin retrouvée : les musiciens des Grands concerts miniatures se produisant dans l'église St-Martin à la mi-août, et le traditionnel vide-grenier de la bibliothèque Millefeuilles qui a enfin pu se tenir le 12 septembre dernier. Deux événements marquants par leur franc succès, deux belles occasions de se retrouver tous ensemble à Ansois. Merci à leurs organisateurs !

